

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. CLAVEL Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte.

Procurations :

M. CHEYTION Antony à Dr CHABAL Jacques
Mme HORNEGG Johanna à Mme PINET Monique
M. CROS Pierre à M. CUMIN Gérard
M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
Mme BOS Elise à Mme ROURE Marie-Christine

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 023 – 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / EXERCICE 2023 Radio des Boutières

Monsieur le Maire précise que la Radio des Boutières de Le Cheylard (Ardèche) a adressé, le 26 Avril dernier, un courrier en Mairie, sollicitant une subvention exceptionnelle pour les actions menées sur la commune afin de dynamiser le territoire et pour son 40^{ème} Anniversaire.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 juin 2023, Monsieur le Maire propose d'apporter son soutien financier à la Radio des Boutières, pour un montant de **700 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

ACCORDE une subvention de **700 €** à la Radio des Boutières en vue de sa participation à la mise en place d'actions concrètes pour la commune et pour son 40^{ème} Anniversaire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché le 28 juin 2023.

Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 28 juin 2023.

